VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

Succession de Julia O'Neil Husey.—No 90 970.—Cour Civile de District, Division B.
Résidences Simples et Doubles à deux étages, Désirables dans le Premier District.
No 311 rue B Claiborne, entre Gravier et Lavenue Tulane. Résidence Simple à Deux Etages
329 rue B Claiborne, entre Gravier et Lavenue Tulane. Résidence Double à deux étages.
331 333 B. Claiborne, entre Gravier et Lavenue Tulane.
335 B. Claiborne, entre Gravier et Lavenue Tulane.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL LTD — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 22 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre signé du 18 août 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, maintenant absent en congé dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes ses droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues No 1 Claiborne, Gravier Sud Derbigny (autrefois Widow) et Lavenue Tulane (autrefois Commune) et la rue Clara, les dits lots sont désignés comme lots A, B et C, sur un plan dressé par H. C. Brown voyer daté Nouvelle-Orléans 12 août 1910 d'après lequel plan, ledits lots mesurent comme suit: Le lot A mesure 25 pieds 8 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 25 pieds 10 pouces en largeur dans le fond, 87 pieds 6 pouces de profondeur sur le côté vers l'avenue Tulane, 77 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages No 329 S. Claiborne, et contenant galerie sur le devant et sur le côté à chaque étage, vestibule en haut et en bas, et 6 chambres, louée $45 par mois.

Le lot B mesurant 32 pieds, 10 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 33 pieds, 1 pouce en largeur dans le fond, 77 pieds, 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot A, 63 pieds, 5 pouces sur une ligne du lot C.

Les améliorations comprenant la résidence double à deux étages Nos 331-333 S. Claiborne, et contenant de chaque côté 6 chambres, vestibule et galerie au premier étage, louée $20 par mois.

Le lot C mesure 21 pieds 10 pouces de façade à la rue Sud Claiborne, 22 pieds 1 pouce en largeur dans le fond, 63 pieds 5 pouces de profondeur sur la ligne du lot B et 55 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne la plus proche de la rue Gravier, laquelle propriété est décrite en l'acte d'achat comme une portion de terre désignée comme lettre A et mesurant 90 pieds 3 pouces à la rue Claiborne sur 81 pieds 3 lignes sur la ligne du fond sur une profondeur de 55 pieds, 7 pouces et 2 lignes sur la ligne de côté de la rue Gravier, 87 pieds, 6 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue Commune.

Les améliorations comprenant la résidence simple à deux étages 335 rue S. Claiborne, contenant 6 chambres, galerie sur le devant et au premier étage, louée $20 par mois.

Conditions—Une tiers en plus comptant, la balance s'en va en un et deux ans avec 8 pour cent d'intérêt par an de date jusqu'à paiement, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1910, et de payer pour les frais des certificats nécessaires pour faire le titre et acte de vente.

Les actes de vente par devant George W. Flynn, notaire, aux frais de l'acquéreur. Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd., Encanteurs.

M D Dimitry, avocat.
21 août—21 28—sept 4 11 18 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

EDWARD RIES vs Mlle LAURA V. MESRITZ et al.

No 89,178—Cour Civile de District—Division A.

UNE OCCASION POUR PLACEURS.

Deux ilets de Valeur dans le Troisième District.

PAR STROUDBACK, STERN & GUMBEL Ltd — Léonard L. Stern, encanteur — JEUDI, le 15 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, en vertu d'un jugement du et rendu en Cour ouverte le 3me jour d'août 1910 et signé en Cour ouverte le 9me jour d'août 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, maintenant absent en congé, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, il sera vendu à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, connu comme ilet No 2551, borné par les rues Manuel, Barthelemew, Bolivar et Mazeat, lequel a été acquis par ledit Orgel Heyman Mesritz, par acte de vente par devant J. Cuvillier, notaire en cette ville le 1er novembre 1836, enregistré au Bureau des Transferts, livre 23, folio 98.

2. Un certain ilet de terre en cette ville, connu comme ilet borné par les rues Magnatrat (maintenant Dorgenois), Hunters Virtue, (maintenant Rocheblave) et Franklin, étant ilet No 201 maintenant ilet 1319 sur un plan de L Burgi, daté du 16 juillet 1836, et déposé en l'étude de J. Cuvillier, notaire de cette ville, ledit ilet consistant en 24 lots ainsi que par ledit Orgel Heyman Mesritz le 22 juillet 1836 enregistré en le Bureau des transferts, livre 19, folio 549.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance s'en va en deux paiement égal de un et deux ans après la date de l'adjudication, en venant être représenté par billets à recevoir de l'acquéreur portant intérêt au taux de sept pour cent par an de leur date jusqu'au paiement et garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité sur la propriété vendue. Toutes les taxes dues et exigibles en l'année 1910 et devant être assuré par l'acquéreur, en plus du prix d'achat.

Les actes de vente par devant Scott E. Beer notaire, aux frais de l'acquéreur.

Dix pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

STROUDBACK STERN & GUMBEL, Ltd.
14 août—14 21 28—sept 4 11 15

Escoffier & de Reyna.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joli Cottage coin des rues Laharpe et Rocheblave.

Terrain de Valeur Contigu rue Laharpe, entre les rues Rocheblave et Tonti.

SUCCESSION DE MME AMELIA P. BERGER.

No 93,980—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR ESCOFFIER & DE REYNA—Stephen C. Escoffier, Encanteur—Bureau No 347 rue Carondelet—MERCREDI le 14 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté du 4 août 1910, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et droits, voies, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro 1194, borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, les dits lots sont désignés par les numéros 9 et 10 sur un plan dressé par L. Erlanger daté du 22 février 1837 et déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire en cette ville, lesquels lots mesurent chacun 29 pieds 6 pouces de face à la rue Laharpe sur environ 100 de profondeur le lot No 10 formant l'encoignure des rues Rocheblave et Laharpe.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélia Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de la "People's Homestead Association" d'après un acte passé pardevant Marcel T. Decoux, le 27me jour de mai 1893, et enregistré dans le bureau des transferts, livre 148, folio 109.

2° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et servitudes et avantages qui y appartiennent ou en dépendant, situées dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Laharpe, Lapeyrouse, Tonti et Rocheblave, désigné comme No Trois sur un plan dressé par L. Erlanger, daté du 22 février 1837, déposé en l'étude de A. Mazureau, ancien notaire, une copie de ceci dressée par A. de Armas, voyer, datée du 28 juillet 1880, est annexée à un acte de rectification de titre passé pardevant M T Lacroix, notaire, le 20 août 1866, d'après lequel ledit lot mesure 27' 8" 6''' de face à la rue Laharpe sur 125 de profondeur, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété acquise par ladite Mme Amélie Poirot, veuve de Prosper Berger, par achat de ..... d'après un acte passé pardevant ..... notaire, le..... jour de .....

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en (1) un et deux (2) ans, en billets de l'acquéreur portant 7 0|0 d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantie par lien et privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, les loyers devant appartenir à l'acquéreur de la date de la signature de l'acte, l'acquéreur devant assumer le paiement au-dessus et en plus du prix de l'adjudication de toutes les taxes de 1910, et les frais des certificats et les frais de l'acte de vente pardevant Wm Ardii, notaire; l'acquéreur devant déposer avec l'encanteur 10 0|0 du prix d'achat au moment de l'adjudication.

14 août—14 21 28—sept 4 11 14

Ernest A. Carrère.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE DE SUCCESSION

TERRAIN POUR BATIR DANS LE SIXIEME DISTRICT, AVENUE LOUISIANA,

Entre Remparts et Saratoga Ilet Toledano.

JEUDI, le 29 Sept., 1910, à Midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne.

SUCCESSION DE Mme CATHERINE SCHAUB.

No 92,759 du Dossier de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division "D".

PAR ERNEST A. CARRERE, Encanteur, bureau No 806 rue Perdido— JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, entre les rues Gravier et Union, en vertu d'un ordre signé le 26 août 1910, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre, avec ses bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, etc., situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par l'avenue Louisiana, les rues Toledano, Sud Mon part et Saratoga; ledit lot est désigné par le No quinze sur un plan par L. H. Pillié, voyer, le 14 oct. 1872, annexé à un inventaire pris par Oscar Drouet, notaire, le 16 et 17 oct. 1872, d'après lequel ledit lot No 15 mesure trente pieds de face à l'avenue Louisiana sur une profondeur de cent vingt-huit pieds, entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance s'il y en a, à terme de crédit, représenté par billets de l'acquéreur payables à un et deux ans après la date avec 8 0|0 d'intérêt par an, de la date de l'adjudication, jusqu'au paiement, lesdits billets devant être garantis à leur paiement par privilège de vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur doit payer pour l'acte de vente pardevant George J. Un terriner, notaire et pour tout les certificats et les taxes de 1910, au-dessus et en plus du prix de l'adjudication, et doit déposer 10 pour cent du prix au moment de l'adjudication.

ERNEST A. CARRERE, Encanteur,
No 806 rue Perdido.
28 août—28—sept 4 11 18 25 26 27 28 29

Stern's Auction Company

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

H. A. Thiberger Printing Co. vs Lala-Ferreras-Congelosi Steamship Co.

No 90,245—Cour Civile de District—Division D.

Vente de Recevoir, à l'Encan, MARDI, le 13 septembre, à 11 heures A. M., au No 818 rue Commune, Chambre 204 Bâtisse Cors. Le Splendide Meuble de Bureau et Installation.

PAR JAC. H. STERN, Encanteur—MARDI, 13 septembre 1910, 818 rue Columbus, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour daté du 30 août 1910 par l'Hon. juge E. K. Skinner, agissant pour l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, Division D, maintenant absent en congé

Magnifique pupitre plat en noyer, Remington Typewriter No 10, un pupitre avec couverture roulante et chaise haute antique, coffre-fort en fer, chaise tournante, chaise de sténographe, filing cases, pupitre sur patte, papeterie, 20 registres attachables, registre à 7 colonnes, installation stationnaire, etc.

Conditions—Comptant.

Commercial Germania Trust & Savings Bank, receveurs.

Stern's Auction Co. Bureau 6-9 rue Commune. JAC. H. STERN, Encanteur.

sept—4 11 18

ANNONCES JUDICIAIRES. ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF. VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente Importante par le Shérif Civil

—D'UNE—

Propriété Améliorée de Très Grande Valeur du Deuxième District,

Centralement Située,

Formant le Coin Sud-Ouest des rues Bourbon et Iberville

(Ilet borné par les rues Canal et Dauphine).

Edward P. Cousin vs William G. Tebault.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans — No 94 183 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 6 octobre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Deuxième District de cette ville, l'ilet No 67, borné par les rues Bourbon, Canal Dauphine et Iberville, mesurant d'après un devis annexé à un acte passé pardevant E. G. Gottschalk, ancien notaire en cette paroisse, de la date du 26 avril 1867, quarante-deux pieds dix pouces de face à la rue Bourbon sur une profondeur et façade à la rue Iberville (désignée il forme le coin) de cinquante-quatre pieds trois pouces quatre lignes; trente-cinq pieds quatre pouces de profondeur sur le côté vers la rue du Canal; de là s'étendant un pied quatre pouces sur une ligne vers la dernière rue et parallèle à la rue Bourbon; de là dix-huit pieds onze pouces quatre lignes à la ligne du fond presque parallèle à la rue du Canal et quarante-trois pieds huit pouces plus ou moins en largeur dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—

1° L'acquéreur doit payer comptant un montant suffisant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due étant le montant du principal et intérêts dus et devables sur quatre billets dus depuis longtemps de $4,277.50 chacun en $17 110 en tout avec 5 0|0 d'intérêt par an ou 4,277.50 de cela du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement et un intérêt semblable sur $12,832.50 de cela du 5 juillet 1910 jusqu'à paiement, ensemble avec tous les frais et charges du procès et vente, quatre piastres des frais de l'acte de vente, les taxes sur ladite propriété (s'il y en a due) et 5 0|0 d'honoraires d'avocat sur tout le montant du principal et intérêts sur les billets longtemps dus, ainsi que sur les billets encore arrivés à maturité de $4,277.50, décrite ci-après.

2° L'acquéreur devant assumer (du montant de son enchère) le paiement du billet non encore arrivé à maturité de $4,277.50, daté du 5 juillet 1905, payable 6 ans après date avec intérêt au taux de 5 0|0 par an du 5 juillet 1909 jusqu'au paiement. (L'intérêt là dessus après la vente étant assumé par l'acquéreur.) Ledit billet étant garanti par hypothèque de vendeur sur ladite propriété concernante avec la réclamation du demandeur, d'après un acte passé pardevant E. L. Weil, notaire, le 6 octobre 1905. (Livre d'hypothèques 815, folio 336)

L'acquéreur devant assumer toutes les obligations et stipulations comme il est démontré dans l'acte de vente original et hypothécaire.

3° L'acquéreur devant payer la balance du prix de l'adjudication (s'il y en a) au comptant.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
McCloskey & Benedict et Frank W. Hart, avocats pour le demandeur.
2 sept—2 3 9 16 23 30—oct 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriété de valeur du Quatrième District,

Teutonia Bank & Trust Co., Commissaires Liquidateurs The Keystone Life Ins. Co. vs J. Vic. Leclerc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. — No 94 309 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 29 septembre 1910, à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certaine lots de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou en quelque façon en dépendant, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 452 borné par les rues Deuxième, Troisième, Sud Galvez et Sud Miro, désignés par les lettres C et P sur un plan de C. Uness Lewis, député voyer de ville, daté du 30 janvier 1899, une copie duquel est annexée à un acte de vente passé pardevant John G. Eustis notaire, le 20 octobre 1906, de la Quakers Realty Company, Limited, à Jules Le Blanc Jr, et d'après ledit devis le lot P mesure trente pieds de face à la rue Sud Miro sur une profondeur de cent quatre pieds, et le lot C mesure trente pieds de face à la rue Sud Galvez sur une profondeur de cent quatre pieds.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
Dart, Kernan & Dart, avocats pour les demandeurs.
26 août—26—sept 2 9 16 23 28 29

VENTES A L'ENCAN

Danziger & Tessier

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

John T. Michel, secrétaire d'Etat versus Southern Insurance Company.

No 88,500—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER Encanteur—Bureau 334 rue Carondelet — JEUDI, le 8 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un ordre signé du 5 août 1910 par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

La bâtisse moderne en briques à deux étages 626, 628, 630 rue Commune, ayant façade en granit et ciment, formant comme bureau de la Southern Insurance Company, contenant au rez-de-chaussée ventilateur, 2 grands bureaux au devant, grand espace sur le plancher, grande voûte, cheminée à vapeur, cabinets de toilette sanitaires ameublement à part, au premier étage grande chambre pour directeurs, grande galerie ayant vue sur l'espace du bureau du rez-de-chaussée artistiquement pavé avec tuiles et plus supérieurement connue comme deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Commune, Gravier, St Charles et Camp, désignés comme lots 5 et 6, sur un plan dressé par Joseph Pilié, voyer de ville et déposé en l'étude de G. R. Stringer, ancien notaire de cette ville, le 30 mars 1830, lesquels dits lots sont contigus et mesurent chacun 22 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Commune et 22 pieds 6 pouces 1 ligne de largeur dans le fond; ledit lot No 5 mesurant 109 pieds 6 pouces 6 lignes sur la ligne du lot No 4 et 110 pieds 1 1|2 ligne sur la ligne du lot No 6; et ledit lot 6 mesurant en profondeur 110 pieds 1 pouce 1|2 ligne sur la ligne du lot 5 et 110 pieds 9 pouces 3 lignes sur la ligne qui le sépare des lots 7 et 11 sur ledit plan.

Ainsi la propriété mobilière comme suit décrite, à savoir

Deux pupitres avec couverture roulante, un manteau, cinq portraits et cadres, trois vases japonais, un porte-chapeaux en chêne, une étagère à filières "rod front", trois cabinets à filières, deux pupitres en chêne debout et deux chaises, un coffre-fort "Diebold" avant portes doubles, deux petits pupitres, cinq "Wernicke Units", un dessus et une base, un pupitre avec couverture roulante, un jeu de filières avec carte index, vingt-cinq "Wernicke Units", cinq avec dessus et cinq avec bases, une presse pour lettres et "stand", une vieille armoire, trois chaises, trois lampes doubles, installations électriques, deux traineaux, douze vieux "Wernicke Units" deux bases, et deux dessus, quarante Wernicke Units huit bases et huit dessus, un grand pupitre double et chaises quatorze boîtes à filières, cinq étuis verticaux pour blé, un "Typewriter" Fay-shombs long carriage, un pupitre simple plat et chaises, un petit cab net pour filière un pupitre double dessus plat, stool et chaise, une petite table pour typewriter, trois chaises avec siège cannée, 16 chaises ayant siège en cuir, un grand pupitre à couverture roulante et chaises, sept "Wernicke Units" deux dessus et deux bases, une table en chêne pour directeurs.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes pour l'année 1910, et pour tout certificat, qui sont requis pour le passage du dit acte de vente. L'acte de vente devant être passé pardevant Alfred Danziger, notaire, aux frais de l'acquéreur, ledit acquéreur devant déposer 10 pour cent du prix d'achat comptant au moment de l'adjudication, ladite propriété foncière chez l'encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

I. B. Rennyson.

—o—

Vente de Succession—Cinquante (50) acres de terre près de Crowley, Lne., à l'encan, JEUDI, le 8 septembre 1910, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, Nouvelle-Orléans, à midi, conformément à un ordre adressé à moi par l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District No 92,389 pour la Paroisse d'Orléans, daté et signé du 13 juillet 1910 dans l'affaire de la succession de Rose Byrne Waters, je vendrai à l'enchère publique, JEUDI le 8 septembre à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite

Lot 2, Section 13 T. 9 S. R. 1 E. La. Meridien contenant 25.76 acres et lot 4 Section 14 T 9 S. R 1 E. La. Meridien contenant 24.44 acres en la paroisse Acadie, environ six milles de Crowley, Lne.

Conditions—Comptant. L'acquéreur devant payer toutes les taxes de l'année 1910, frais de tous certificats nécessaires et l'acte de vente pardevant James J. Wolff, notaire, et déposer 20 pour cent au moment de l'adjudication avec I. B. RENNYSON, Encanteur.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

Stroudback, Stern & Gumbel, Ltd

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

ANNONCE JUDICIAIRE

BONS TERRAINS POUR BATIR

DANS UN

VOISINAGE QUI S'AMELIORE

SUCCESSION DE PETER ARTUS ET EPOUSE

No 93 851—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 34 rue Carondelet—JEUDI, le 15 septembre 1910 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, ledits ventes seront faites publiquement en vertu d'un ordre daté du 12 août 1910, de l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, agissant pour l'Hon. Fred. King, juge de la Division B, maintenant absent en congé, à la Cour ci-après décrite, à savoir:

Propriétés Foncières

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant 6 lots de terrain, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 285 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, tuyaux, roues, fléches, puits et eau avec pression automatique.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant 6 lots de terrain, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant les mêmes que celles qui précèdent entre mêtres et bornes sur cet ilet ci-dessus mentionné. Cet ilet est divisé comme la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St Pierre, 300 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien de chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré, le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant le bureau, entrepôt et chantier de bois.

Machines.

Machines, chaudières, pompes, lattes scies, élévateurs, machines pour faire des trous, "sash sticker", tuyaux, poulies, fléches, outils et toutes machines qui se trouvent dans une manufacture de première classe, une liste détaillée qui peut être vue d'après l'inventaire enregistré en Cour, une copie de laquelle est enregistrée au Bureau de l'encanteur.

Matériel.

Bois de charpente, quincaillerie, machines, produits manufacturés, installations de bureau et meubles, comptes courants, une liste détaillée desquels peut être trouvée dans le susdit inventaire. Il y a une grande quantité de matériaux brute et manufacturée en main dans le moment.

Animaux et Véhicules

Cheval, mules, lourds wagons à bois de charpente, wagons à ressorts, buggies, harnais, etc.

Tous les articles, matériaux, etc., contenus dans cette grande installation sont si nombreux qu'il est impossible de les énumérer dans une annonce, donc, il est fait allusion à tous seulement sur leurs noms propres et avis est donné dans cette annonce, que tous les détails seront trouvés dans l'inventaire enregistré dans les archives de la Cour dans les livres du Recevoir et par enquête du Receveur, la Commercial-Germania Trust and Savings Bank of New Orleans.

Cette proposition-ci est une proposition d'affaire pour les capitalistes à bien considérer. Voici une entreprise en opération, pleinement consolidée et prête à faire des affaires sur une grande échelle. Tout ce qui est requis est le capital et une gestion convenable. Si une telle proposition n'offre pas de grands encouragements, alors il n'est pas possible de trouver un placement de capitaux sûr et profitable.

Une occasion de ce genre n'exige pas un argument long et spécieux pour faire ressortir ses mérites. Elle parle d'elle-même et doit conséquemment fixer l'attention du capitaliste. La vente sera en bloc et comprendra tout tel qu'il sera le jour de la vente, excepté le droit d'usage du nom de la corporation.

La maison a maintenant des commandes à remplir. D'après le jugement de la cour, les CONDITIONS sont fixées comme suit:

Premièrement—Que l'installation et la propriété de la Lloyd Lumber Manufacturing Company, tous ses immeubles, bâtisses, machines, installations, meubles de bureau, animaux, véhicules, bois en stock à la date de la vente et propriété de toutes descriptions et caractère servant à l'exploitation des affaires, excepté le droit d'usage du nom de la corporation, comprenant tous les anciens comptes courants dus au receveur à la date de la vente, à vendre en bloc à l'encan par W. A. Kernaghan, encanteur, après les délais usuels et annonces, l'acquéreur devant assumer l'accomplissement et l'exécution de tous les contrats d'affaires conclus par le receveur et qui n'auront pas été terminés à la date de la vente.

Secondement—Que ladite vente sera faite au comptant, après les délais et avis usuels, au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt ci-après requis, que ladite annonce établira l'époque des termes et le lieu de la vente et contiendra une description générale de la propriété à vendre avec référence, plus amples informations désirées aux registres de cette cour et que l'acquéreur est requis de déposer avec le receveur au moment de l'adjudication, en espèces ou par un chèque certifié à l'ordre du receveur, dix pour cent (10 0|0) du montant de son enchère et de payer la balance de son enchère, en espèces ou avec un chèque certifié à l'ordre du receveur, sur confirmation de la vente par la cour, et que dans le cas où l'acquéreur manquerait de compléter sa dite enchère et d'en payer la balance sur demande, le dépôt sera considéré nul et ladite propriété sera encore offerte en vente aux frais et risques de l'acquéreur.

Troisième. — Si l'acquéreur manquait de faire le susdit dépôt de dix pour cent en espèces, quand la propriété lui sera adjugée, ladite adjudication ne sera pas considérée, mais la propriété sera immédiatement mise de nouveau et offerte de nouveau au plus fort enchérisseur qui fera le dépôt exigé.

Quatrième—Que ladite vente sera libre de tous liens, privilèges et charges, excepté les taxes de 1910, qui seront assumées par l'acquéreur qui assumera aussi tous les contrats non expirés et non remplis du receveur, inscrits au cours de son administration de la propriété; et les réclamations de toutes personnes intéressées et toutes les hypothèques, tels les privilèges en lieu réclamés seront rapportés au produit de la vente.

Cinquième—Quand ladite vente en sera rapportée à la cour l'avis en sera inscrit sur le livre d'ordres, pendant dix jours, et toutes les objections s'y rattachant seront inscrites dans les dix jours qui suivront celui où ledit avis aura été inscrit dans le livre d'ordres, et après ledit délai, s'il n'y a pas de objections, ladite vente sera maintenue et confirmée sans autre ordre, et aucunes objections à ladite vente ne seront considérées ou permises après l'expiration dudit délai, excepté celles qui auraient été inscrites dans le délai voulu.

Sixième—Une fois que ladite vente le ordonnée sera terminée et confirmée, l'encanteur fera, parfairera et livrera un acte notarié de translation de propriété à l'acquéreur ou aux acquéreurs.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, pardevant Fred Adolph, Esq. notaire.

7 août—7 14 21 28—sept 4 8

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE

PAR KERNAGHAN & CORDILL. W. A. Kernaghan, Encanteur—Bureau 34 rue Carondelet.

Jeudi le 8 septembre 1910

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 4 août 1910, par l'Honorable W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, Louis Lumber Manufacturing Company No 93,739 du dossier de la Cour, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Propriétés Foncières

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant 6 lots de terrain, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, Gayoso et Dupré, mesurant 283 pieds 2 pouces et 5 lignes à la rue Toulouse, 284 pieds 3 pouces à la Promenade Carondelet, 285 pieds 4 pouces à la rue Dupré et 204 pieds à la rue Gayoso ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant moulins, bâtisses, forge, chambre pour bouilloire, tuyaux, roues, fléches, puits et eau avec pression automatique.

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, contenant 6 lots de terrain, Nos 1 à 18 inclusivement, borné par la Promenade Carondelet, les rues Toulouse, White et Dupré, les mesures étant les mêmes que celles qui précèdent entre mètres et bornes sur cet ilet ci-dessus mentionné. Cet ilet est divisé comme la même grandeur que le ci-dessus décrit.

Un certain ilet de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, borné par les rues Toulouse, St Pierre, White et Dupré, mesurant 283 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues Toulouse et St Pierre, 300 pieds, 3 pouces et 4 lignes sur chacune des rues White et Dupré contenant vingt-quatre terrains, Nos 1 à 24 inclusivement, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent comprenant écurie, hangar pour bois de charpente, maison pour gardien de chantier.

Douze certains lots de terre situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Dupré et Gayoso, désignés par les Nos 1, 2 et 3 et 16 à 24, inclusivement et mesurant comme suit: Le lot No 1 mesurant 35 pieds, 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Gayoso, sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles et contigus aux lots Nos 20, 21, 22, 23 et 24 sur les lignes du fond. Le lot No 2 est contigu au lot No 1 et mesurant 35 pieds 5 pouces et 3 lignes de face rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 3 est contigu au lot No 2 et mesure 35 pieds 5 pouces 4 lignes de face à la rue Gayoso sur 141 pieds 7 pouces et 7 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les lots Nos 16 à 24 inclusivement, sont contigus les uns aux autres et mesurent chacun 31 pieds 5 pouces 6 lignes de face à la rue Toulouse sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le lot No 16 formant le coin des rues Toulouse et Dupré, le lot No 24 formant le coin des rues Toulouse et Gayoso, ensemble avec les bâtisses et améliorations q